



vol a letalage en allemagne

Par **titi67**, le **07/10/2012** à **09:43**

BJR hier mon mari cest fais accuser de vol car ma fille a mis quelque chose sous la poussette je lai pas vu en sortant les achats le vigile nous a interpellé tres tres mechants et a appeler la police c ar sur le coup je savais pas pk il nous interpellé apres jai vu lobjet de 10 euros sous la poussette jai pleurer comme une petite fille il a dis que mon mari la pris au magasin et la donner a ma fille moi qui et fais mes autre course j'avais pas vu il a ete acuser de vol a letalage pour 10,20 on a dis du signer un papier au magsin plus celui des policier mon mari risque le vigile ma dis juste une ammande ece vrai on plutot il se foutais de nous ? merci pour vos reponse car la jen dors plus les nuit

Par **momelie**, le **18/01/2013** à **12:08**

bonjour,

Je suis quasiment dans le même cas, dans l'attente de la lettre de la police. Quelles ont été les suites pour vous?

Par **titi67**, le **18/01/2013** à **20:31**

cc a l'heure actuel tjr rien recue et vous

Par **momelie**, le **19/01/2013** à **11:08**

Je n'ai rien reçu non plus...

Par **momelie**, le **19/01/2013** à **12:19**

Je vais finir par penser que c'était de l'intimidation. Je ne sais pas pour vous, mais le vigile a eu un comportement horrible. J'ai oublié un article à 5.90€ dans mon cabas. Le vigile s' est moqué de moi. Les policiers eux au contraire ont été très gentils et avaient l'air énervés de faire de la paperasse pour si peu. Je me suis renseignée, aucun casier judiciaire ne sera ouvert , le pire qu'on peut recevoir c'est une lettre de la police rappelant la loi et

eventuellement une amende (le vigile m'avait pparlé de 100e).

Par **titi67**, le **19/01/2013** à **13:31**

c ce quil ma dis aussi vous avez signer un papier aussi de la gendarmerie

Par **momelie**, le **19/01/2013** à **15:35**

Oui un papier de la police et un du magasin

Par **rondeur67**, le **22/03/2013** à **19:38**

bonjour mon ami a pri un paquet de cigarette a 2.10 le vigil tres arrogant nous a conduit dans une piece avec le chef et a tel a la police la police est venu et nous a demander ce quon a comme argent sur nous on a donner 30 euro a la police pour dedommagement si le tribunal decide que ca suffit ces bon sinon on recoi encore un pv qu'en penser vous vous avez des nouvelle et le magasin nous reclame 100 euro de dedommagement merci pour vos reponse et votre vécu pour la suite ?

Par **momelie**, le **23/03/2013** à **13:21**

Au final 1 mois plus tard j'ai reçu un courrier du tribunal de offenbourg pour me dire que les poursuites etaient arretees (courrier en allemand) . Donc je n'ai jamais eu d'amende. Et quand ca s' est passé ils ne m'ont pas réclamé d'argent, la police etait tres sympa mais alors le mec de la sécurité...un vrai c.. qui m'a effectivement parlé d'une amende de 100euros et 3 mois d'interdiction de frequenter le kaufland

Par **rondeur67**, le **23/03/2013** à **13:37**

nous ces 1 ans d'interdiction 30 euro a la police 100 au magasin et on attend la suite nous ces baden au schekin